

Récits d'accidents :

-Deux agents montent dans la nacelle en position basse pour tailler des arbres. L'un des agents (possédant le CACES) a trébuché et a basculé de la nacelle juste après y avoir pénétré avant de pouvoir fixer son harnais. Il est tombé d'une hauteur de 1m70 : fracture des malléoles, du tibia et du péroné ; toujours en arrêt de travail 5 mois après les faits.

-Au cours d'une opération d'élagage à l'aide d'une nacelle et après avoir abaissé celle-ci, l'agent (possédant une autorisation de conduite) n'a pas complètement rentré le bras télescopique avant de descendre à l'aide de l'échelle prévue à cet effet. Il a manqué une marche ce qui a provoqué sa chute d'une hauteur d'environ 1m20 : entorse sévère de la cheville droite avec fracture malléolaire, 21 jours d'arrêts de travail



Rappelons que pour l'utilisation d'une Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes :

- 1) Choisir une nacelle adaptée aux tâches à effectuer ;
- 2) Posséder une autorisation de conduite (le CACES est aussi recommandé) ;
- 3) Respecter les consignes données par le fabricant ou le loueur ;
- 4) Procéder aux vérifications (absence de fuite, pneumatiques, niveaux...) avant utilisation ;
- 5) Porter les équipements de protection individuelle adéquats ;
- 6) Ne pas retirer les éléments de protection (grille, garde-corps, carter...) existants ;
- 7) Travailler en équipe ;
- 8) Monter et descendre en respectant la règle des 3 appuis (1 pied et 2 mains ou 2 pieds et 1 main) ;
- 9) Tenir compte de l'environnement de travail : nature du sol, relief, obstacles en élévation, météorologie, proximité des piétons...
- 10) Respecter les distances de sécurité par rapport aux lignes électriques ;
- 11) Mettre en place une signalisation temporaire de chantier ;
- 12) Savoir donner l'alerte et apporter les premiers secours.

Pour des renseignements complémentaires vous pouvez consulter les fiches prévention n°11, 42, 68 et 69 sur WWW.cdg49.fr